

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absentes représentées : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

Absents : M. GROSSO - S. BERBEZIER

20. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 avril 2014 sur ces dispositions ;

Il convient d'en prendre acte.

28/09/17	37	Honoraires Avocat Anthony CANIEZ GRACIA c SOUADKI	600,00
09/10/17	38	Régis WULLSCHLEGER - BLUE PEARL	2 846,07
09/10/17	39	Frédéric LABBAT - TRIBORD AMURE-2	2 726,16
09/10/17	40	Mathieu MARINO-ETOILE DE THAU III	1 538,20
09/10/17	41	Laurent GIPOULOU-MARSEILLAN MARINE	4 666.75
31/10/17	42	Contrat de prêt Crédit Agricole	1 000 000,00

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

Par déléation
Le 1^{er} Adjoint
Marc ROUVIER



Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL